

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 5/2021

« Comptes de la Commune d'Aubonne, exercice 2020 »

Au Conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé dans le courant du mois de mai 2021 au contrôle des comptes 2020 de l'ancienne commune d'Aubonne, le volet Montherod étant traité séparément.

Suivant la procédure mise en place, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commissions avant de se réunir le 18 mai 2021 en séance plénière avec le municipal des finances M. Jean-Christophe de Mestral et le boursier M. David Golay pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Nous les remercions vivement pour la clarté et la précision de leurs réponses. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 4 juin 2021 à la traditionnelle visite des domaines.

2. Sommaire

Le résultat de cet exercice présente un **excédent de charges de 341'558.-**

Rappelons que notre Conseil avait voté un taux d'imposition communal de 68,5 % au lieu des 70 % prévus par la Municipalité et utilisés dans l'élaboration du budget 2020 qui prévoyait déjà un excédent de charges de 1'815'500.- fr. En y ajoutant la baisse de rentrées résultant de ce 1.5 point d'impôts (soit 345'000.-), l'excédent de charges aurait dû être de 2'160'500 fr. En le limitant finalement à 341'558.-, le résultat représente une amélioration d'environ 1.8 million de fr et justifie pleinement, à posteriori, la proposition de la Cofin de choisir le taux d'imposition de 68.5%.

Certains éléments expliquent ce résultat, en particulier:

- › la pandémie covid-19 qui a freiné nombre de travaux initialement prévus,
- › la fiscalité des personnes morales, liée ou non à la réforme RIE-3,
- › les impôts spéciaux (mutation, gains immobiliers) ont dépassé le budget de 488'000 fr et
- › la rétrocession d'impôt sur les frontaliers a également augmenté de 195'000 fr.

Signalons encore la bonne tenue de notre marge d'autofinancement qui atteint 1.6 mio et qui, comme le souligne le rapport de gestion, est pour 86% à affectation libre. L'étude du bilan met aussi en lumière une bonne tenue de nos actifs (cf § 6).

3. Effet COVID-19

Le compte fonctionnel 713 (p. 87) regroupe les charges liées directement à la pandémie, dont en particulier les frais de nettoyage, de protection (env. 50'000 fr), les réductions de locations de locaux commerciaux (44'000 fr) ainsi que l'attribution de 30'000 fr au fonds de réserve 9282.29: soutien impact covid-19. Rappelons aussi que, lors du vote du budget 2021, une contribution importante supplémentaire a été attribuée à ce fonds de soutien covid (195'000 fr, soit près d'un point d'impôt).

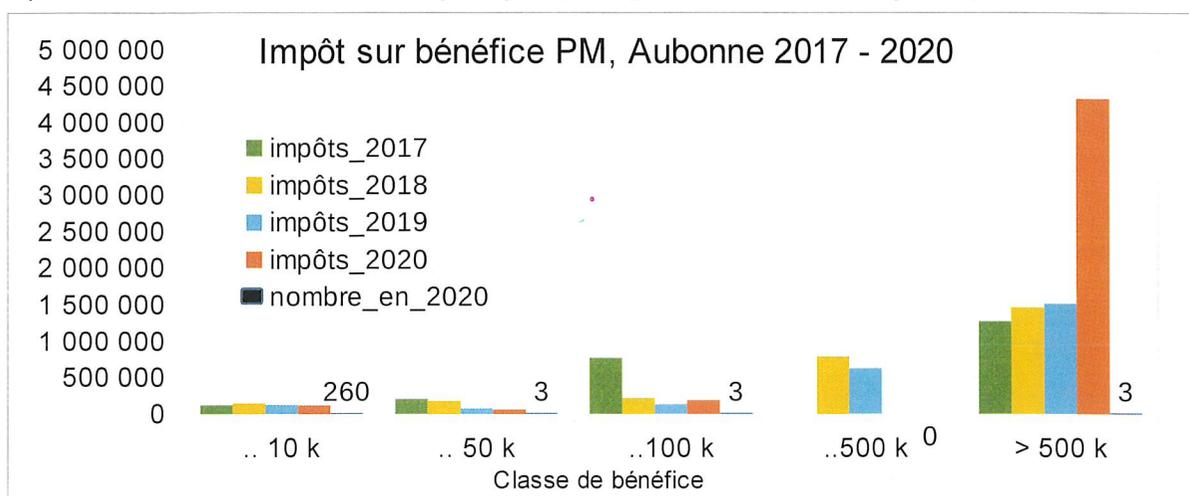
On trouve également au compte 170.3199.99 44'000 fr de frais pour la piscine liés au covid (barrières, signalétiques, agents de sécurité, système de réservation...).

Un autre effet de cette situation a été le report d'études et investissements initialement prévus, mais repoussés suite aux difficultés créées par la pandémie. En particulier, les frais d'études (charges par nature, cpt 318) sont de 228'000 fr inférieurs au budget.

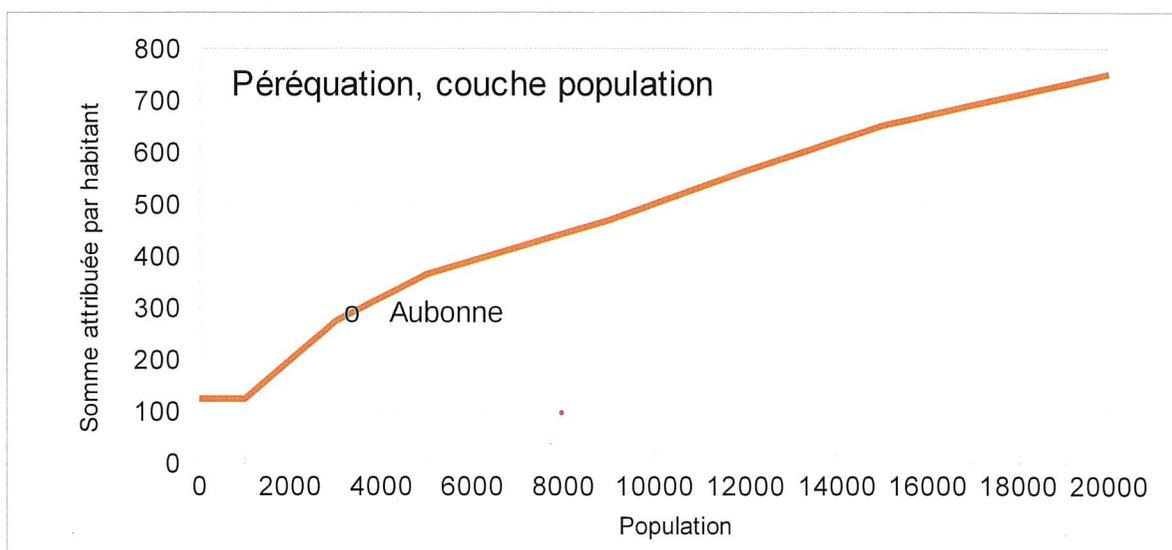
En résumé, on peut estimer que la pandémie a eu comme effet un accroissement de nos dépenses d'un peu moins d'un point d'impôt en 2020 (soit env. 200'000 fr), ainsi que le report de frais d'honoraires & prestations de service pour une somme du même ordre.

4. Fiscalité

La bonne tenue en 2020 de la fiscalité des personnes morales nous a surpris. Ce poste résulte évidemment de 2 composantes : le taux d'imposition et le nombre de contributeurs. Suite à la fameuse révision RIE-3, le taux d'imposition normal sur le bénéfice a baissé de 8 % à 3,3 % créant ainsi un manque à percevoir de 40 % pour 2019 et 2020 (1,1 et 2,5 mio). Mais, comme le montre le graphique, de nouveaux contributeurs importants sont apparus et leurs apports pour 2019 et surtout 2020 compensent la baisse des taux. Il est malheureusement à prévoir que cela va augmenter notre contribution à la péréquation et à la facture sociale, effet que nous ne verrons que dans le futur (voir remarque dans les comptes, position 720.3515, p.89-90). Ce graphique met aussi en évidence notre dépendance envers les contributeurs principaux, mais, fort heureusement, il y en a plusieurs.



3. *Cpt 111.4518.00 : Participation cantonale, aide au démarrage de la fusion (p.11):*
La participation cantonale citée de 15'960.- n'est qu'une aide initiale. Une fois la fusion validée, le montant prévu de 190'000.- couvrira l'intégralité des frais de fusion, vu que nous avons pu bénéficier des études faites lors de la tentative précédente.
4. *Cpt 111.4656.01 : Redistribution de la taxe sur le CO2 (p.11):*
Cette redistribution de 2'433.05 correspond au taux légal de 0.0541 % de la masse salariale communale.
5. *Cpt 170.3121.00 : Achat et consommation d'eau (p.17):*
L'eau est taxée TVA au taux de 2.5 %, mais son épuration à 7.7 %. L'eau est un bien de première nécessité, mais pas son épuration !
6. *Cpt 180.3517.00 : Participation aux déficits des transports publics (p.19):*
La répartition se fait entre les communes en pondérant les frais totaux par un facteur appelé "qualité de la desserte" qui vaut 1 s'il existe une desserte train ou tram, moins sinon. Pour Aubonne ce facteur est de 0.6.
7. *Cpt 210.3809.00 : Attribution au fonds de réserve "Créances irrécouvrables" (p.23):*
L'attribution à ce fonds de 305'000 fr obéit à une norme cantonale; elle porte ce fonds à 1'290'000.-, ce qui nous semble disproportionné et diminue, un peu artificiellement, la valeur de la marge d'autofinancement.
8. *Cpt 210.4002.00: Impôt sur la fortune (p.23):* la très forte baisse (1.3 mio) est le reflet de corrections de taxation pour les années 2015 à 2018.
9. *Cpt 210.4211.00 : Intérêts retard ACI (p.25):*
Ces 190'000 fr d'intérêts de retard correspondent à environ 5 mio d'impôts en retard.
10. *Cpt 220.4520.00 : Recette du fonds de péréquation (p.25):* Dans la péréquation, une certaine somme est créditée aux communes au prorata du nombre d'habitants, c'est la "couche population". Comme le montre le graphique, cette somme est fortement croissante avec le nombre d'habitants favorisant ainsi considérablement les grandes villes. Aubonne touche 292.31 fr par habitant, Lausanne environ 1000. Il est intéressant de noter que si nous recevons par cette couche population 966'435.-, notre contribution à ce même fonds est de 4'913'275.- !



11. *Cpt 420.3664.00 : Subventions pour les énergies renouvelables (p.61):* par rapport à 2019 :
 - Installations fixes (panneaux, fenêtres, façades): -97'000 fr
 - vélos: +9'500 fr ("Effet covid").
12. *Cpt 451.3188.00 : Enlèvement et transport ordures ménagères (p.67):*
Augmentation du tonnage des déchets non taxés: les déchets non taxés proviennent des poubelles publiques. La légère augmentation du tonnage s'explique par l'augmentation de déchets résultant des ventes à l'emporter ("Effet covid").
13. *Cpt 830.3221.01 et 4351.01 : Service du gaz, achat et vente de gaz (p.95)*
Le manque de revenu dû à l'arrêt de la vente de notre gaz à un gros client n'a pas d'effet important pour nous car, nous n'avons plus à acheter ce gaz, mais percevons toutefois son acheminement (timbre). Au total, le gaz nous rapporte, dans son ensemble, près d'un million par année.

6. Résultats & bilan

Nos charges totales (32'543'223.-) ont dépassé nos recettes de 341'558.- fr et ont été inférieures de 1,7 mio à celles de 2019 (transfert de l'AVASAD inclus). Parmi celles-ci, 15 mio sont redistribués à des collectivités publiques (46%) et échappent à notre souveraineté.

L'examen du bilan permet d'avoir une vue d'ensemble de la santé financière de la Commune (cf pages 98 et 99).

On relève :

- Nos capitaux circulants (cpt 910: disponibilités, 911: débiteurs, 912: placements financiers et 913: actifs transitoires) sont de 22'074'000.- soit les 45 % du total de notre bilan de 48'814'757.-
- Nos investissements du patrimoine financier (cpt 9123 : 7.3 mio), dont en particulier cpt 9123.00: terrains et bâtiments valorisés 131'500.- sont largement sous-estimés pour des raisons historiques comptables (ce qui devrait changer avec le futur plan comptable MCH2).
- Nos réserves latentes sur nos titres sont de l'ordre de 5,2 mio. Cette somme résulte de la sous-estimation comptable de nos titres (BCV, SEFA, Romande énergie,...) par rapport à leur valeur fiscale.
- Nos réserves (affectées ou non) s'élèvent à 17.3 mio (env. 73 points d'impôts).
- Nos engagements, dettes à court, moyen et long terme, s'élèvent à 26 mio, soit env. 8000.- par habitant. Si l'on inclut la réserve latente sur titres à notre patrimoine financier, nos dettes lui sont donc inférieures d'environ 400.- par habitant.
- Notre marge d'autofinancement est de 1,6 mio.

En bref, la santé de notre Commune nous paraît bonne, bien que nous n'ayons que peu investi ces 5 dernières années (crédits votés par le Conseil cette dernière législature: 10.4 mio) et que quelques surprises puissent surgir au sujet de la facture sociale et de la péréquation.

7. Vœu & Conclusion

"Au vu du faible rendement de la taxe administrative prélevée auprès des sociétés locales par le greffe lors de la réservation de matériel ou de salles (3750.- à raison de 50.- par réservation) et de son impact pour nos sociétés, la CoFin émet le vœu que la Municipalité supprime cette taxe."

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter les comptes 2020.

Aubonne, ce 13 juin 2021
Pour la Commission des finances
Le rapporteur :

Guy Maurer